

Belfort, le 19 décembre 2013

Mesdames et Messieurs
les instituteurs et professeurs des
écoles

s/c de Mesdames les Inspectrices de
l'Education nationale
Belfort I – II – III et A.S.H

**Le Directeur Académique
des Services
de l'Education Nationale**

Division des Ressources
Humaines

Dossier suivi par
Mme BEURIER Laurence

Téléphone
03 84 46 66 10

Fax
03 84 28 36 14

Mél.
ce.drh.ia90@ac-besancon.fr

Place la révolution
française

BP 129
90003 Belfort Cedex

Objet : préparation au Diplôme d'Etat de Psychologue Scolaire (DEPS) – année scolaire 2014/2015

Réf. : Décret n°89-684 du 18 septembre 1989 portant création du DEPS
Arrêté du 16 janvier 1991 organisant la formation

Une formation de préparation au diplôme d'Etat de psychologie scolaire se déroulera durant l'année scolaire 2014/2015.

Conditions à remplir :

Pour être admis à suivre le cycle de formation, les candidats doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- être fonctionnaire titulaire d'un corps d'enseignant du premier degré ;
- avoir effectué trois années de services effectifs d'enseignement dans une classe avant l'année de formation ;
- justifier de l'obtention de la licence de psychologie avant l'entrée dans le cycle de formation.

Constitution du dossier :

Les candidats doivent faire parvenir à leur I.E.N. de circonscription, **avant le mardi 21 janvier 2014**, un dossier de candidature comprenant :

- un curriculum vitae retraçant le cursus professionnel et universitaire, les formations suivies et le cas échéant les publications réalisées ;
- la copie de la licence de psychologie ou l'attestation d'inscription à la licence ;
- un état des services ;
- une lettre de motivation dûment argumentée.

Les enseignants font acte de candidature pour le centre de formation le plus proche de leur résidence administrative¹ (Lyon pour l'académie de Besançon). Toute autre souhait d'affectation sera soumis à mon examen.

Les candidats doivent s'engager à exercer les fonctions de psychologue scolaire dans le Territoire de Belfort durant au moins les trois années suivant l'obtention de leur diplôme.

La Division des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le Recteur et par délégation,
le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale



Patrick MELLON

¹ Liste des centres universitaires de formation agréés pour assurer la préparation au DEPS : Bordeaux, Lyon, Paris